



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question au Gouvernement n° 464

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Bruno Le Roux.

M. Bruno Le Roux. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

Monsieur le ministre, depuis dix mois maintenant, le Gouvernement a choisi de faire porter son effort sur les zones les plus défavorisées de notre pays. Je souhaite vous interroger sur la situation scolaire en Seine-Saint-Denis.

M. Jean-Louis Debré. C'est déjà fait !

M. Bruno Le Roux. Pour la première fois, et c'est un acte d'un grand courage, une analyse sans la moindre complaisance a été demandée à un recteur - le recteur Fortier. Elle a établi de façon objective la grande disparité qui prévaut aujourd'hui dans notre pays s'agissant des conditions d'enseignement entre le département de Seine-Saint-Denis et les autres. Ne nous le cachons pas, pour ceux qui ont lu ce rapport, le constat est sévère et il préoccupe au plus haut point la représentation nationale.

Pour la première fois, un gouvernement n'a pas renvoyé cette question à une énième série d'ajustements ou à des moyens à rechercher dans le cadre des prochains budgets de l'Etat. Pour la première fois, un ministre s'est engagé à la fois à agir dans l'urgence lorsque le rattrapage le nécessite, c'est le cas, et, sur un plan pluriannuel, à ce que l'Etat accomplisse un effort majeur et durable dans ce département.

M. Philippe Briand. La question !

M. Bruno Le Roux. Monsieur le ministre, vous avez su prendre la mesure de la situation.

Vous avez donné des instructions à votre administration, nous le savons, mais l'attente des parents d'élèves est grande. Ils ont confiance en nous, comme ils l'ont montré il y a quelques jours, à l'occasion des élections cantonales, en renvoyant la majorité des élus de droite chez eux et en élisant des candidats de gauche à la place.

Les parents d'élèves, les enseignants, les élèves et les élus réunis souhaitent aujourd'hui savoir quelle méthode vous allez employer et quels moyens vous allez donner à ce département pour qu'il rejoigne la moyenne des départements français, et se retrouve peut-être même parmi les mieux placés, en matière de réussite scolaire. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

M. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Monsieur le député, ce que vous avez dit sur la Seine-Saint-Denis est parfaitement exact.

M. Jean-Louis Debré. Pandraud l'avait déjà dit !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Dans le même temps, je suis convaincu - je l'ai dit à plusieurs occasions - que ce département peut être une source de créativité, d'énergie et d'espoir pour beaucoup de quartiers difficiles si nous savons lui donner les moyens qui doivent être les siens. Vous m'interrogez sur la méthode. Le Gouvernement n'est pas le Père Noël ! Il ne fait aucune réserve sur les moyens, mais il faut travailler ensemble pour déterminer au cas par cas, école par école, collège par collège, lycée par lycée, université par université, ce qui doit être donné à la Seine-Saint-Denis. Nous n'avons admis aucune réserve. J'ai reçu les manifestants et, chaque fois que des demandes précises ont été présentées, elles ont été satisfaites. Mais je ne crois pas que cette question puisse être résolue autrement que dans la longue

durée, dans le cadre d'un plan pluriannuel.

J'invite donc tous les élus, tous les responsables de l'éducation nationale, tous les représentants des enseignants et des parents d'élèves à se mettre au travail. Ce n'est pas le Gouvernement qui freinera le plan de renouveau pour l'éducation en Seine-Saint-Denis. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Données clés

Auteur : [M. Bruno Le Roux](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 464

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mars 1998, page 2037

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 25 mars 1998